



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Commerçants et industriels: pensions de reversion

Question écrite n° 38262

Texte de la question

M Pierre Pascallon attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la nécessité de revoir le montant des pensions de reversion des veuves de commerçants dont le plafond est fixé à 3 590 francs environ, ce qui apparaît comme nettement insuffisant. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises afin de remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38262

Rubrique : Retraites: régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1213